



CANADIAN EGG, DAIRY AND POULTRY FARMERS' TRADE POLICY POSITION

March 2004

International trade negotiations in agriculture resumed in March 2000 as mandated by the World Trade Organization (WTO) Agreement on Agriculture. Phase III, also known as the Modalities Phase, missed its scheduled deadline of March 2003 and the objectives for 2003 turned towards establishing a framework for establishing the modalities in agriculture. No agreement was reached at the time of the 5th WTO Ministerial Conference in Cancun and the negotiations will continue throughout 2004, leading to the 6th WTO Ministerial Conference.

The 23,500 egg, dairy and poultry farmers across Canada have joined together to reiterate their unified vision and adopted a revised position taking into account the latest development in the negotiations to help guide the Canadian negotiators.

Combined, the Canadian egg, dairy and poultry sectors in 2002 generated over \$6.6 billion in farm cash receipts or 20% of total primary agriculture; and in terms of value-adding sustain approximately 42,000 jobs in the processing industry and account for over \$15 billion in total retail sales.

Future trade agreements must preserve the right of Canadian farmers to select the marketing system of their choice, including orderly marketing. Farmers must continue to be given the necessary legislation, infrastructure and recognition to ensure a balance in the bargaining relationships they have with others in the marketing chain. Future negotiations should ensure that farmers' marketing structures are not subject to stricter international trade rules than other corporate structures.

POSITION DES PRODUCTEURS D'OEUFS, DE LAIT ET DE VOLAILLE SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE

Mars 2004

Les négociations commerciales internationales en agriculture ont débuté en mars 2000 comme le prévoyait l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La Phase III, aussi appelée Phase des modalités, n'a pas respecté l'échéance fixée de mars 2003 et les objectifs pour 2003 sont devenus l'établissement d'un cadre pour l'établissement de modalités en agriculture. Il n'y a pas eu d'accord à la 5^e Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun.

Les 23 500 producteurs de lait, de volaille et d'oeufs du Canada ont décidé de conjuguer leurs efforts en vue de réitérer leur vision commune et adopté une position révisée tenant compte de la tournure récente des négociations pour aider à guider les négociateurs canadiens.

Ensemble, les secteurs laitier, avicole et ovicole ont généré, en 2002, plus de 6,6 milliards de dollars en recettes monétaires agricoles ou 20 % des revenus tirés de la production agricole primaire. Au chapitre de la valeur ajoutée, ils soutiennent près de 42 000 emplois dans l'industrie de transformation et génèrent au total plus de 15 milliards de dollars en ventes au détail.

Les futurs accords commerciaux doivent préserver le droit des producteurs canadiens de choisir le régime de mise en marché qu'ils veulent, y compris la mise en marché ordonnée. Les agriculteurs doivent pouvoir continuer de compter sur des mesures législatives spéciales, une infrastructure et un statut spécial pour réussir à préserver un équilibre dans les relations de négociation qu'ils entretiennent avec les autres intervenants de la filière de commercialisation. Lors des négociations à venir, on s'assurera que les structures de commercialisation des agriculteurs ne sont pas assujetties à des règles de commerce international plus rigoureuses que celles régissant d'autres structures organisationnelles.

BASIC PRINCIPLES:

1. Canadian egg, dairy and poultry farmers believe that Canada should approach the Doha Round (or Doha Development Agenda) of multilateral negotiations with the objective of achieving positive results for Canadian farmers.
2. Egg, dairy and poultry farmers support further trade negotiations for agriculture only if they result in a better functioning of international and domestic markets and contribute to the improvement of Canadian farm incomes.
3. The WTO should be the principal vehicle for the establishment of fair and equitable trade rules.
4. Trade commitments affecting egg, dairy and poultry farmers, in other trade agreements into which Canada may enter, must not go beyond WTO commitments and disciplines.
5. There must be no trade-off between Canadian agricultural sectors, as well as no trade-off between agriculture and another industrial sector.
6. The current WTO negotiations in agriculture must focus primarily on the elimination of export subsidies.
7. TRQs are a legitimate WTO trade policy tool and must be addressed separately from any reduction formula for simple tariffs.
8. In order to provide all WTO members with the ability to establish and maintain viable domestic agricultural industries, it is necessary to ensure a proper functioning TRQ system which offers a common level of minimum access and the predictability of imports to both exporting and importing nations.

PRINCIPES FONDAMENTAUX :

1. Les producteurs d'oeufs, de lait et de volaille croient que le Canada devrait avoir pour objectif, au cours du Cycle de Doha (ou Programme de Doha pour le développement) de négociations multilatérales, de chercher à obtenir des résultats positifs pour ses producteurs.
2. Les producteurs d'oeufs, de lait et de volaille appuient la poursuite de négociations commerciales en agriculture à condition qu'elles mènent à un meilleur fonctionnement des marchés nationaux et internationaux, et contribuent à l'amélioration des revenus agricoles canadiens.
3. L'OMC devrait servir de véhicule principal pour l'établissement de règles commerciales justes et équitables.
4. Les engagements commerciaux qui toucheront les producteurs d'oeufs, de lait et de volaille, dans les accords de commerce que le Canada pourrait conclure à l'avenir, ne doivent pas dépasser les engagements ni les disciplines de l'OMC.
5. Les différents secteurs agricoles canadiens ne doivent pas faire l'objet de compromis. De même, le secteur de l'agriculture ne doit pas servir de monnaie d'échange pour un autre secteur industriel.
6. Les négociations commerciales en agriculture en cours à l'OMC doivent viser principalement l'élimination des subventions à l'exportation.
7. Les CT sont un instrument légitime de la politique commerciale de l'OMC, et il faut en traiter séparément de toute formule de réduction pour les tarifs simples.
8. Pour donner à tous les membres de l'OMC, et particulièrement aux pays en développement, la capacité d'établir et de maintenir une industrie agricole intérieure viable, il faut veiller au bon fonctionnement d'un système de CT qui offre, aux pays exportateurs comme aux pays importateurs, un même niveau d'accès minimal et la capacité de prévoir les importations.

- | | |
|--|---|
| <p>9. Access commitments under TRQs must be subject to a rules-based common minimum end point. These commitments must be equal to 5% of domestic consumption.</p> <p>10. TRQ administration must be subject to rules that ensure the level of access committed is achievable.</p> <p>11. Sanitary and Phytosanitary (SPS) measures that are not science based must be eliminated.</p> <p>12. Canada must seek greater discipline governing domestic support and insist upon reviewing the criteria for exempting non-trade distorting measures.</p> <p>13. Consistent with Article XX of the WTO Agreement on Agriculture, Canada must oppose the concept of an initial down payment and insist that any new commitments be implemented in equal installments.</p> <p>14. The WTO needs to consider Special and differential treatment for developing countries to establish and maintain viable domestic agriculture industries. Clear criteria to determine which countries are eligible for special and differential treatment must be established.</p> <p>1. Export Subsidies</p> <p>1.1 Egg, dairy and poultry farmers support the elimination of all government financed export subsidies being the primary focus of trade negotiations since they constitute the most significant distortions to trade.</p> <p>1.2 Where international food aid, export credit and export promotion programs are permitted, fair, effective and stringent WTO trade rules should govern their practices.</p> | <p>9. Les engagements d'accès en vertu des CT doivent être assujettis à un point terminal minimal commun fondé sur des règles. Ces engagements doivent être égaux à 5 % de la consommation intérieure.</p> <p>10. L'administration des contingents tarifaires doit être réglementée de sorte que le niveau d'accès visé soit réaliste.</p> <p>11. Il faut éliminer les obstacles sanitaires et phytosanitaires qui n'ont pas de fondements scientifiques.</p> <p>12. Le Canada doit encourager une gestion plus sévère des mesures de soutien interne et insister pour une revue des critères d'exemption des mesures sans effet de distorsion du commerce.</p> <p>13. Conformément à l'article XX de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture, le Canada doit s'opposer à l'idée de procéder à une réduction initiale importante en matière de soutien interne et insister pour que les nouveaux engagements soient mis en oeuvre en tranches égales.</p> <p>14. L'OMC doit étudier la possibilité d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement afin d'établir et de maintenir des industries agricoles intérieures viables. Il faut des critères clairs pour établir quels pays ont droit au traitement spécial et différencié.</p> <p>1. Subventions à l'exportation</p> <p>1.1 Les producteurs d'oeufs, de lait et de volaille appuient l'élimination des subventions à l'exportation, ces dernières étant le sujet principal des négociations commerciales parce qu'elles sont la principale cause de distorsion du commerce.</p> <p>1.2 Là où les programmes d'aide alimentaire, de crédit à l'exportation et de promotion des exportations sont permis à l'échelle internationale, l'OMC devrait établir des règles commerciales justes et efficaces pour régir ces programmes.</p> |
|--|---|

2. Market Access

- 2.1 Canada's over-quota tariffs must be maintained at their current levels to ensure no more access than the committed level of the Tariff Rate Quota (TRQ) and any capping of over-quota tariffs must be opposed. TRQs were implemented as part of the Uruguay Round to convert non-tariff barriers into transparent tariffs of equivalent effect, including border measures consistent with GATT Article XI.
- 2.2 Canada must seek clear and precise rules governing minimum market access commitments in order to ensure that all countries' minimum market access commitments are clean, transparent and equal to 5% of domestic consumption, based on a more recent reference period. These rules must be applicable to all.
- 2.3 Product groupings should be established to define common specific product groups (e.g. chicken, turkey, eggs, broiler hatching eggs, butter, cheese, other dairy) for all WTO members.
- 2.4 Canada must pursue the elimination of all country-specific TRQ allocations so that access is available to all WTO members. As a special and differential treatment, country-specific TRQ allocations could be considered for developing countries.
- 2.5 Canada must pursue the establishment of transparent, effective and binding rules governing TRQ administration to ensure the committed level of access is achievable. Countries should not use administrative measures to circumvent their within access commitments. Administrative measures which are designed to take account of domestic market conditions and infrastructures, including the right to designate the market segments that receive these imports, should be allowed provided they do not impede the level of committed access.

2. Accès au marché

- 2.1 Il faut maintenir à leur niveau actuel les tarifs hors quota du Canada pour faire en sorte de ne pas dépasser le niveau prévu de contingents tarifaires et il faut s'opposer à tout plafonnement des tarifs hors quota. Les contingents tarifaires ont été instaurés dans le cadre du Cycle d'Uruguay pour éliminer les barrières non tarifaires et les remplacer par des tarifs douaniers transparents ayant un effet équivalent, incluant les mesures à la frontière prévues par l'article XI de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.
- 2.2 Le Canada doit viser à obtenir des règles claires et précises pour régir les engagements d'accès minimal aux marchés en vue d'assurer que les engagements minimums d'accès aux marchés de tous les pays sont propres, transparents et d'un niveau égal à 5 % de la consommation intérieure, pour une période de référence récente. Ces règles doivent être applicables à tous les pays.
- 2.3 Il faudrait regrouper les produits afin de définir des catégories spécifiques (p. ex., poulet, dindon, oeufs, oeufs d'incubation de poulet à chair, beurre, fromage, autres produits laitiers) applicables à tous les Membres de l'OMC.
- 2.4 Le Canada doit viser l'élimination de contingents tarifaires visant des pays spécifiques, afin que tous les membres de l'OMC profitent de l'accès au marché. À titre de traitement spécial et différencié, on pourrait envisager des affectations de CT par pays pour les pays en développement.
- 2.5 Le Canada doit encourager l'établissement de règles transparentes, efficaces et obligatoires pour la gestion des contingents tarifaires afin de garantir que le niveau d'accès visé est réaliste. Aucun pays ne devrait utiliser de mesures administratives pour se soustraire à ses engagements d'accès sous contingent. Les mesures administratives conçues pour tenir compte des conditions et infrastructures du marché intérieur, y compris le droit de préciser quels segments du marché recevront les importations, devraient être autorisées, dans la mesure où elles ne nuisent pas aux engagements concernant les niveaux d'accès.

TRQ administration in support of the objective of equivalent and achievable market access should be guided by the following principles:

- a) Administration measures must be fully transparent and predictable to importers and exporters, and be applied equally to all WTO Members;
 - b) Administrative burdens on importers and exporters should be minimised; and
 - c) State Trading Enterprises (STEs) must be recognised as legitimate means of administering TRQs.
 - d) Provisions to address persistent under utilization of access offered under TRQ should be established.
- 2.6 Tariffs applying to a country's WTO within access commitments should be reduced to zero. As a special and differential treatment, developing countries could be entitled to maintain minimal in-quota tariffs.
- 2.7 Simple tariffs that effectively restrict access to a market should be reduced or converted into a TRQ to ensure that real market access is provided.
- 2.8 Canada can pursue zero-for-zero initiatives for specific sectors that want to further liberalise their own trade, as long as these initiatives are not linked to any other negotiating issues or commitments.

3. Domestic Support

- 3.1 Canada must seek greater discipline governing domestic support and seek the imposition of a cap on total domestic support including all amber, blue and green programs, measured as a percentage of total value of production.

En vue de favoriser l'attribution d'un accès équivalent et réalisable aux marchés, l'administration des CT devrait être régie par les principes suivants :

- a) les méthodes d'administration doivent être pleinement transparentes et prévisibles tant pour les importateurs que pour les exportateurs et elles doivent s'appliquer de la même façon à tous les pays Membres de l'OMC;
 - b) il faudrait atténuer le fardeau administratif imposé aux importateurs et aux exportateurs;
 - c) les entreprises commerciales d'État (ECE) doivent être reconnues comme un moyen légitime d'administration des CT.
 - d) il y aurait lieu d'établir des dispositions relatives à la sous-utilisation persistante de l'accès offert en vertu des CT.
- 2.6 Il faudrait réduire à zéro les tarifs qui s'appliquent aux engagements d'accès sous contingent envers l'OMC. À titre de traitement spécial et différencié, les pays en développement pourraient avoir le droit de maintenir des tarifs intérieur quota minimales.
- 2.7 Il faudrait réduire ou transposer en contingents tarifaires les tarifs simples qui entravent réellement l'accès à un marché afin de s'assurer que la possibilité d'accès au marché est réelle.
- 2.8 Le gouvernement fédéral peut poursuivre ses initiatives zéro-zéro au profit de secteurs spécifiques qui veulent libéraliser encore plus leurs échanges pourvu que ces initiatives ne soient liées ni à d'autres points visés par les négociations, ni à d'autres engagements.

3. Soutien interne

- 3.1 Le Canada doit encourager l'établissement des règles plus sévères concernant le soutien interne et l'instauration d'une restriction sur le niveau total de soutien interne, incluant tous les programmes des catégories orange, bleue et verte, mesuré en pourcentage de la valeur totale de production.

- | | |
|---|---|
| <p>3.2 The special consideration for “Blue Box” programs must be eliminated.</p> <p>3.3 The definitions of “green programs” must be clarified to ensure that trade distorting programs do not qualify under the green box. These definitions should allow for mutual co-existence of the various forms of agriculture and the various forms of marketing systems in all countries and a WTO system for the prior determination of the “green status” of a specific domestic program must be established.</p> <p>3.4 Canada must ensure that the green box criteria are changed to include administered pricing mechanisms which do not involve financial contribution by government and are combined with production discipline.</p> <p>3.5 Canada must oppose the concept of a product specific cap on domestic support and the measurement of domestic support must remain at the aggregate level, as measured by the Aggregate Measurement of Support (AMS) to ensure Canada preserves its flexibility for domestic support programs.</p> <p>3.6 The de-minimis exemption for amber box programs must be maintained at current levels.</p> <p>4. Multifunctionality</p> <p>4.1 Recognising that non-trade concerns should be taken into account during the next round of negotiations, Canada should seek to:</p> <p style="margin-left: 20px;">a) clarify the concept of “non-trade concerns” and the concept of “multifunctionality”, and the extent to which these two concepts are interchangeable;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) minimise any trade distortions associated with the multifunctional character of agriculture;</p> | <p>3.2 Il faut éliminer les considérations spéciales associées à la « catégorie bleue ».</p> <p>3.3 Il faut préciser et internationaliser la définition des « programmes verts » pour éviter que les programmes qui entraînent des distorsions commerciales se qualifient dans le cadre de la catégorie verte. Ces définitions devraient permettre la coexistence mutuelle des diverses formes d’agriculture et des diverses formes de systèmes de commercialisation dans tous les pays et l’OMC devrait établir un système pour déterminer d’avance le statut vert d’un programme national particulier.</p> <p>3.4 Le Canada doit faire modifier les critères de la catégorie verte pour y inclure les mécanismes de prix administrés qui ne comportent pas de contribution financière du gouvernement et sont combinés avec un encadrement de la production.</p> <p>3.5 Le Canada doit s’opposer au concept du plafonnement par produit du soutien interne et il faut maintenir le soutien interne conformément à la mesure globale du soutien (MGS), afin d’assurer que le Canada dispose de la souplesse nécessaire pour les programmes de soutien interne.</p> <p>3.6 Il faut maintenir l’exemption de-minimis à l’égard des programmes de la catégorie orange aux niveaux actuels.</p> <p>4. Multifonctionnalité</p> <p>4.1 Reconnaissant qu’il sera tenu compte des préoccupations autres que d’ordre commercial lors du prochain cycle de négociations, le Canada devrait s’employer à :</p> <p style="margin-left: 20px;">a) clarifier le concept des « considérations autres que d’ordre commercial » et le concept de la « multifonctionnalité », ainsi que la mesure dans laquelle ces deux concepts sont interchangeables;</p> <p style="margin-left: 20px;">b) minimiser les effets de distorsion sur le commerce résultant du financement du caractère multifonctionnel de l’agriculture;</p> |
|---|---|

c) ensure that any expenditures related to the financing of these concepts are made through the existing domestic support categories and are subject to a cap imposed on the total support based on a percentage of the total production.

5. Sanitary & Phytosanitary (SPS) Measures and Environment

5.1 Sanitary and Phytosanitary (SPS) measures must be based on sound science and not used as disguised trade measures.

5.2 Recognising that there is an interaction between trade and environmental issues, Canada should insist that the Committee on Trade and Environment become a permanent WTO body; and that trade provisions in international environmental agreements be subject to full WTO discipline.

6. Biotechnology

6.1 Recognising that an increasing number of agricultural products, developed through biotechnology, are commercialised and enter into international trade, Canada should seek to establish a working party on biotechnology in the WTO to determine the adequacy of existing rules and to report to the steering body for the negotiations on whether negotiations are required within the WTO in this area.

7. Dispute Settlement Understanding

7.1 Canada must seek to improve the transparency of the WTO and in particular, the WTO Dispute Settlement Understanding through:

a) Allowing producer organizations, commodity and trade associations affected by a panel ruling to observe the proceedings of the Dispute Settlement Body in a manner that does not affect the proceeding themselves;

c) s'assurer que toutes les dépenses consacrées au financement de ces concepts se feront dans le cadre des catégories de soutien interne existantes et qu'elles seront assujetties à un plafond quant à la valeur totale du soutien, plafond exprimé en pourcentage de la valeur totale de la production.

5. Mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et environnement

5.1 Les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) doivent être fondées sur des données scientifiques solides et non constituer des obstacles au commerce déguisés.

5.2 Comme il reconnaît l'existence d'un lien étroit entre le commerce et l'environnement, le Canada devrait insister pour que le Comité du commerce et de l'environnement devienne un comité permanent de l'OMC et que les dispositions commerciales des accords internationaux sur l'environnement soient soumises aux disciplines de l'OMC.

6. Biotechnologie

6.1 Compte tenu du nombre sans cesse croissant de produits agricoles issus de la biotechnologie qui sont commercialisés et négociés sur les marchés internationaux, le Canada doit s'employer à obtenir l'établissement d'un groupe de travail sur la biotechnologie à l'OMC chargé d'évaluer la pertinence des règles existantes et de faire rapport à l'Organe directeur des négociations sur l'opportunité d'entamer des négociations à cet égard au sein de l'OMC.

7. Mémoire relatif au règlement des différends

7.1 Le Canada doit s'employer à obtenir une amélioration de la transparence de l'OMC et, plus particulièrement, du Mémoire relatif au règlement des différends, notamment :

a) en autorisant les organisations de producteurs et les associations commerciales concernées par la décision d'un groupe spécial à observer les procédures de l'Organe de règlement des différends, d'une manière n'affectant pas les procédures elles-mêmes;

- b) Ensuring that adequate proceedings are made available to the public, while respecting any confidential information;
- c) Ensuring that the WTO panel and Appellate Body submissions are made publicly available on a timely basis.

- b) en s'assurant que des comptes rendus appropriés des procédures sont accessibles au public, tout en protégeant la confidentialité de l'information;
- c) en s'assurant que les communications aux groupes spéciaux et à l'Organe d'appel de l'OMC soient rendues publiques en temps opportun.